Amis de Saint-Quay-Portrieux et ses environs

association loi 1901 - statuts déposés le 31/12/02

Bulletin n°22 - juillet 2010



SOMMAIRE

VIE DE LA COMMUNE

VIE DU PORT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Aux sources de l'eau
La qualité des eaux de boisson
La qualité des eaux de baignade

UNE JOURNEE AUX ILES

BRÈVES

LA DÉCHETTERIE, HAUT LIEU SOCIAL

VIE DE L'ASSOCIATION

EDITO

L'eau sera cet été pour bon nombre d'entre nous fort présente dans nos préoccupations : la pluie sera-t-elle au rendez-vous ? La baignade sera-t-elle saine et les algues vertes loin de nos plages ? La pêche aux Iles fructueuse ? Notre eau de boisson de bonne qualité et économique pour les arrosages ?... Nous ne prétendrons pas, bien sûr, répondre à toutes ces questions ; mais, sur ces sujets essentiels à la vie et que partagent les communes proches, nous voulons apporter en ce début de juillet à nos Amis de Saint-Quay-Portrieux et à ceux de ses Environs quelques éléments d'information.
Bon bain, bonne pêche, et surtout, faites de l'eau le meilleur usage !

Jean-Pierre Guth

Conseil municipal du 29 avril.

L'essentiel du conseil était consacré à des décisions budgétaires : demandes d'aides financières pour la remise en état du chemin de ronde et la sécurisation de la falaise, restauration du lavoir de la Barrique et éclairage du Moulin Saint-Michel, travaux sur la voirie... Mais le point principal concernait un exposé d'Alain Coudray, président du comité local des pêches de la baie de Saint-Brieuc, concernant le projet d'éoliennes. Il y a maintenant quatre sociétés candidates : Poweo, Nass&Wind, Vent d'Ouest et maintenant MAÏA, filiale de GDF-Suez. Les pêcheurs souhaitent une implantation de la quarantaine d'éoliennes prévues, plus au nord que le projet initialement proposé par Poweo. A cet emplacement se trouve en effet une «colline» sous-marine favorable pour implanter des éoliennes, mais particulièrement propice pour la pêche aux «arts traînants». En revanche, la société MAÏA ne semble pas être préoccupée par la différence de profondeur (35m au lieu de 30). Le Conseil a donc voté à l'unanimité une motion soutenant le Comité local des pêches, étant donné l'importance des coquilles St-Jacques pour l'économie de la ville. Rappelons en effet que Celtarmor qui traite les coquilles sur le Port d'Armor fait travailler une cinquantaine de personnes.

Conseil municipal du 17 juin.

Le projet de signalétique étudié pour la Communauté de communes a été présenté au Conseil. Le nouveau plan de circulation de Saint-Quay-Portrieux ne sera mis en application qu'après décision sur ce projet par la communauté de communes. Les lettres devront être blanches sur fond bleu, les plus grands panneaux de 4m sur 3 étant implantés aux entrées des agglomérations. 43 carrefours sont à équiper.
Le budget correspondant est de 160.000€ et devrait être couvert à 50% par des subventions départementales, régionales et étatiques.
Un débat sérieux a ensuite concerné les contrats des entreprises Cras et Pacalet qui payent actuellement une redevance de 2€/m² pour leurs activités sur l'aire de carénage : ce tarif devrait-il être réajusté ? L'accord n'ayant pu être obtenu, la décision a été reportée. Cette aire de carénage a coûté en fonctionnement l'an dernier 125.000€ et les recettes n'ont représenté que 70.000€ !
Au cours du débat il est apparu que le Conseil Général «réfléchit» à l'avenir du port d'échouage... L'objet de ces «réflexions» n'a pas été précisé, mais il faut savoir que certains membres du Conseil municipal sont favorables à la création d'un seuil à l'entrée du port d'échouage permettant d'héberger un nombre de bateaux environ double des 500 places actuelles. Mais pour le Maire, il n'est pas question d'un tel projet.
Enfin les mesures faites sur les plages du Casino et de la Comtesse ont montré que la qualité des eaux de baignade y est acceptable, mais limite.

Erratum : nous évoquions dans notre précédent bulletin 115M€ comme budget pour la commune. Il fallait lire : 11,5M€.

L'amélioration des plages se poursuit : pour faire suite aux aménagements très réussis de la Comtesse, l'an dernier, cette plage est cette année débarrassée de ses galets qui ont été repoussés sur les bords au bulldozer. Quant à Saint-Quay, la piscine a été restaurée pour sécuriser la circulation, le plongeoir repeint, et un petit muret du côté du Châtelet édifié pour éviter le déversement du sable dans la piscine. En outre, le passage entre les plages du Casino et du Châtelet est élargi pour permettre aux engins de nettoyage des plages de passer de l'une à l'autre. Le pôle de sécurité installé sur l'esplanade avec ses surveillants en tenue internationale fluo jaune et rouge, confère une image vivante à ces deux plages. Un effort d'ornementation végétale a été fait, mais on regrette que le toit de l'Algeco installé sur l'esplanade n'ait pas sa couverture en verdure !
Enfin, non loin, le Centre de Loisirs des Jeunes bien installé dans la rotonde apporte une animation jeune et moderne à ce pôle touristique.



Enquêtes d'utilité publique Trois enquêtes étaient en cours en juin : une pour la voirie, une pour les eaux pluviales et une pour l'adoption du PLU. Nous avions présenté dans ses grandes lignes le projet de PLU dans notre bulletin de l'automne dernier. L'enquête est maintenant close et le commissaire enquêteur prépare son rapport. Mais on ne peut que regretter que de telles enquêtes qui touchent de près les habitants soient une fois de plus conclues avant l'arrivée des estivants, dont il faut rappeler qu'ils représentent environ 40% des logements. N'aurait-on vraiment pas pu attendre la fin de juillet pour clore l'enquête ?

Le Romeur fait de nouveau parler de lui.
Des aménagements sont envisagés et la commune serait en pourparler avec le Conservatoire du Littoral pour le lui céder afin de ne pas avoir à payer les travaux. Cette nouvelle pose quelques questions sérieuses : notre commune manque de patrimoine foncier, éclate dans ses frontières, et voilà qu'elle se déferait d'une parcelle de son territoire? Que fera le Conservatoire du Littoral ? Protègera-t-il mieux ce site exceptionnel ?

Vie du port

Port d'Armor, bilan de la saison 2009.
De Saint-Malo à Brest, le Port d'Armor est celui qui a la plus grande capacité d'accueil avec 150 bateaux de pêche et 1030 places pour la plaisance. En 2009 il s'est trouvé affecté par l'ouverture du nouveau port de St Cast à travers le raccourcissement de la durée des escales des navires de passage et donc de leurs nuitées : ceux-ci sont en moyenne restés deux nuits. L'accès 24h/24 est un gros facteur d'attractivité et aussi notamment la qualité de l'accueil qui, avec les efforts pour l'environnement comme l'absence de rejets, la gestion des boues de dragage et l'entretien des installations portuaires, a fait obtenir le «Pavillon bleu» au Port d'Armor.
Les places sont occupées aux 2/3 par de petites unités à moteur inférieures à 7 mètres, et pour 1/3 par des voiliers. Les usagers sont pour les 3/4 d'origine locale et ont un âge moyen de 60 ans : la pêche est leur principal centre d'intérêt. 512 bateaux sont en liste d'attente, mais le problème de place est rendu plus aigu encore par les nouvelles formes de carène plus larges que par le passé. Il est donc de plus en plus difficile de gérer la place entre les catways pour placer un maximum de bateaux, et quand une place se libère il faut parfois piocher dans la liste d'attente sans pouvoir tenir compte rigoureusement de l'ancienneté.

L'aménagement du Port d'Armor a fait l'objet d'une étude par le cabinet briochin « Architectes Associés » au terme de laquelle 3 projets ont été proposés. Le Conseil Général et la Municipalité se sont mis d'accord sur un projet de plan masse. Nous espérons pouvoir vous présenter ce projet lors de notre Assemblée Générale du 7 août. En raison de la structure actuelle complexe et pour des raisons de procédure, la mise en œuvre de ce projet ne pourra intervenir avant 2012 ; mais sans attendre, la carcasse de l'embryon d'hôtel sera détruite à l'automne pour permettre la construction d'un bâtiment avec un étage rentrant dans le projet agréé afin que puisse s'y installer la Coopérative Maritime indispensable à la vie du port.

Port d'Armor, pépinière de champions.
A côté des pé-pés-pêcheurs ci-contre, se développe ici une pépinière de champions de la compétition à la voile. Comme Brest est pôle d'excellence de la voile légère et Port-La-Forêt celui de la compétition au large, Saint-Quay-Portrieux avec le Centre Départemental de Voile Habitable (CDVH) est maintenant la référence en France pour le match-racing.



Le Carré des Douanes, un élément du patrimoine maritime menacé au carrefour des 2 ports

Cette spécialité où s'affrontent deux voiliers à équipages sur un parcours de 500m seulement sera pour la première fois une discipline aux JO de Londres en 2012 avec des équipages féminins. Laurent Brégeon, le directeur du CDVH et leur entraîneur, les sélectionne. C'est lui qui a entraîné la n°1 mondiale, Claire Leroy. Il prépare ses poulains sur des Eliott, bateaux de 6 mètres spécialement dédiés à l'entraînement olympique féminin. Mais le CDVH ne se limite pas à cette série et dispose dans ses hangars de la zone artisanale des Islandais, à l'entrée de Portrieux, d'une quinzaine de voiliers et de 5 employés permanents pour entraîner aussi des régatiers sur d'autres séries comme les Classe 8. L'ambition du Conseil Général est de faire de rendre la baie de Saint-Brieuc « zone internationale d'entraînement ».

Journée mondiale des Océans.
Le dimanche 13 juin a été organisée une importante animation sur le port associant l'ensemble des acteurs locaux du milieu marin, pêcheurs professionnels, pêcheurs plaisanciers, plongeurs (Aqua Pixel), naturalistes (Geoca, Vivarmor), institutions, artistes inspirés par la mer et même des jardiniers (Société d'Horticulture). Au programme : visite d'un bateau de pêche, dégustations de produits de la mer, opération port propre par des plongeurs volontaires - dont des élus-, balades littorales, films, ...

Dossier L'EAU

Algues vertes à Lantic
L'unité de traitement du SMITOM à Lantic est prête pour traiter cet été 20.000 tonnes ! (sic) Les algues devront être apportées fraîches à l'usine, avant putréfaction. Elles seront immédiatement stockées confinées pour être traitées par aération contrôlée et filtres biologiques. En effet, quand les algues se retrouvent à marée basse sur les plages, une couche imperméable se forme en surface et la décomposition se produit sous cette couche en atmosphère anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène. C'est dans ces conditions que les bactéries dégagent de l'hydrogène sulfureux qui s'accumule en poche. Ce gaz, à l'odeur d'œuf pourri très déplaisante, est surtout extrêmement actif et réagit immédiatement sur les muqueuses des alvéoles pulmonaires notamment, mais aussi des yeux. Le traitement de l'usine de Lantic consiste donc à confiner les algues pour éviter tout risque et à provoquer leur dégradation en atmosphère très oxygénée par insufflation d'air chaud, conditions dans lesquelles il ne se forme pas d'hydrogène sulfureux. Les gaz produits sont ensuite filtrés. L'air chaud proviendra du bois récolté avec les végétaux dans les déchetteries *(voir article ci-contre)*.



La déviation de Binic n'est pas remise en cause mais sa réalisation reportée...en 2020, dit-on !
Et à Binic toujours, on se préoccupe de mettre en valeur le site gallo-romain des Bernains et de racheter à la Rognouse les installations de la base nautique qui est désaffectée et appartiennent au Département. Mais pour en faire quoi ? Nul ne le sait encore.

Aux sources de l'eau

Heureuse mort d'un cheval sur la plage de Saint-Michel-en-Grève l'été dernier ! Depuis, on se préoccupe des algues vertes. Auparavant on avait pu entendre un préfet des Côtes d'Armor affirmer que ce problème ne le concernait pas. On a peine à le croire.
Mais quel lien avec notre eau de boisson ?
Les NITRATES. Les nitrates, vous dis-je. Les nitrates apportés par les cours d'eau nourrissent les algues vertes (ulves ou laitue de mer) qui polluent la mer ; et les nitrates, les mêmes, polluent les nappes phréatiques. Ils ont pour origine les engrais azotés utilisés en agriculture, et, plus particulièrement en Bretagne, les lisiers qui, riches en nitrates, sont déversés dans les champs comme engrais... On ne peut l'ignorer, l'été, quand leur parfum envahit notre côte.



Le lisier est un mélange de déjections d'animaux et d'eau dans lequel domine l'élément liquide. Il est produit principalement par les élevages de porcs de bovins et de volailles qui n'emploient pas, ou peu, de litière pour l'évacuation des déchets (dans le cas contraire, ils produiraient du fumier). Le lisier n'est pas en soi polluant car les nitrates qu'il contient peuvent être rapidement absorbés par la végétation, et l'épandre participe au cycle de l'azote indispensable à la croissance des plantes.
Utilisé comme engrais, il pose cependant un problème d'élimination dans le cas des élevages concentrés sur une faible surface : la pollution provient d'un épandage excessif de lisier ou d'une forte pluie qui survient juste après l'épandage avant que les plantes n'aient pu absorber les nitrates. Cet afflux d'eau lessive les nitrates vers les nappes phréatiques et/ou les cours d'eau et provoque des phénomènes d'eutrophisation, c'est-à-dire d'excès d'éléments nutritifs dans l'eau et de prolifération de végétaux ; ce sont les fameuses «marées vertes».

Pour éviter ces pollutions, des mesures existent :
- les gros élevages doivent disposer de surfaces d'épandage suffisantes,
- les élevages doivent pouvoir stocker tout le lisier qu'ils produisent jusqu'à la fin de la saison pluvieuse,
- les lisiers peuvent être traités pour produire du méthane par sa décomposition,
- la formation et l'information des agriculteurs à la prise en compte de la valeur fertilisante des lisiers et des fumiers afin qu'ils limitent les apports totaux d'azote aux stricts besoins des plantes.

Idéalement il faudrait une «banque de lisier» permettant à ceux qui en ont trop de le vendre à ceux qui sont obligés d'acheter des engrais azotés, mais voilà, elle n'existe pas, et le coût du transport de ce qui est essentiellement une grande quantité de liquide pourrait devenir important. Par ailleurs, les autorisations administratives d'épandage de lisier devraient être accordées quand la végétation est active et peut consommer rapidement les nitrates, et non en hiver comme c'est le cas (au 15 janvier sur les prairies et 15 février sur les plantations de maïs !) ou trop tôt au printemps quand les sols sont lavés rapidement par la pluie. Les autorisations administratives d'implantation d'élevages conduisent trop souvent à une densité d'animaux aberrante, excédant la capacité d'absorption des terrains dont disposent les éleveurs pour des épandages. Les acteurs principaux, agriculteurs et Administration, sont souvent laxistes et les contrôles rares ; or les trois départements de la péninsule bretonne réalisent près de 60% de la production porcine française, et les Côtes d'Armor tiennent la palme avec 600 cochons au km²! L'agriculture y représente une part importante de l'activité économique et l'on comprend l'équation politique !

Condamnés à Nantes par le Tribunal administratif en 2009 à la suite de la mort du petit cheval, les Pouvoirs publics maintenant reconnaissent enfin les faits. «La diminution visible et notable de ce phénomène ne pourra passer que par un changement profond des pratiques agricoles sur les secteurs concernés, ce que la profession agricole n'est pas prête à accepter pour le moment», écrit le préfet Jean-Louis Fargeas dans une note interne révélée par Le Télégramme et Ouest France (octobre 2009). Changerait-on de politique ? En attendant il vient d'être remplacé !

Cependant des choses sont faites, et il ne faut pas désespérer.
A Plélo était inaugurée en octobre 2009 la première unité de méthanisation de lisier d'un genre nouveau en Bretagne (voir l'article à ce sujet dans notre bulletin précédent)
Par ailleurs, le SMEGA (Syndicat Mixte Environnemental du Goëlo et de l'Argoat) qui couvre les bassins de l'Ic, du Leff et du Trieux, met en place des politiques publiques de gestion et d'entretien des espaces ruraux.

Dans ce cadre :
-30 à 40 km de bocage sont réinstallés chaque année notamment pour ralentir le ruissellement et favoriser l'infiltration de l'eau,
-des cours d'eau sont curés et leurs berges protégées pour les assainir,
-des zones humides, terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau, sont protégées,
-des contrats sont passés avec certains agriculteurs pour les inciter à réduire leur épandage d'azote et de produits phytosanitaires, réhabiliter leurs zones humides et entretenir leurs haies.
-enfin des actions de sensibilisation sont conduites avec des écoles.
Tous ces travaux sur l'écoulement de l'eau sont essentiels car dans le Trieux 1/3 de l'eau de pluie qui y coule est tombée l'année dernière, 1/3 il ya 5 ans et 1/3 il y a 15 ans ou plus.

Cependant en 2007 une exploitation sur deux était en infraction, et ceci sur simple relevé, sans contrôle sur place !! Et la bataille actuellement fait rage : alors qu'aujourd'hui en France toute implantation d'un élevage porcin supérieur à 450 bêtes est considérée comme une installation classée requérant une étude d'impact, une enquête publique, l'avis du conseil municipal concerné et celui du conseil départemental d'hygiène, un député des Côtes d'Armor, Marc Le Fur, demande un amendement permettant de porter ce seuil de 450 à 2000 qui est le chiffre européen, théoriquement pour éviter une distorsion de concurrence ! On voit que les lobbies s'activent et il semble que cet amendement soit retenu. En fait c'est toute l'économie locale qui est en cause dans cette affaire car les prix du porc garantis par la PAC et les importations de soja bon marché ont progressivement conduit au développement intensif et trop exclusif des élevages de porcs et de l'industrie agroalimentaire qui l'accompagne. Derrière les problèmes d'eau, c'est donc tout l'équilibre économique local qui est en cause, constitué notamment d'agriculture et de tourisme appelés à cohabiter.



La qualité de l'eau de boisson

Nous l'avons déjà évoqué ici, l'Ic, la rivière de Binic, nous alimentait en eau depuis des décennies ainsi que Binic et Etables. Mais la norme européenne sur l'eau interdit de prélever des eaux dont la teneur en nitrates est supérieure à 50mg par litre et le captage de l'Ic a dû être interrompu depuis le 1er janvier 2009 afin d'éviter que la France ne doive payer une amende de 28M€ pour dépassement de la norme, l'Ic étant une des 8 rivières à dépassement permanent.



Le graphique de la teneur en nitrates est éloquent, mais la situation est particulièrement aberrante : dès le début des années 80 le taux de nitrates dépassait la norme et le ramassage des algues vertes commençait à s'imposer sur les plages de Binic. Trente ans sans qu'aucune action n'ait été sérieusement conduite contre les excès d'épandage de lisier et d'engrais. Mais comme entre temps avait été construite en 1987 une usine de dénitratation régulièrement renforcée, l'eau distribuée était correcte ; il suffisait de rajouter des filtres à charbon actif. La teneur de l'eau du captage a donc pu continuer à monter tranquillement jusqu'en 1998. Ce n'est qu'au tournant du siècle que les programmes d'action que le SMEGA amplifie actuellement ont commencé, mais en jouant sur le volontariat.

Comment ? En rédigeant de multiples programmes, en évitant de heurter les organisations professionnelles pour que le pollueur devienne le payeur, et même en transférant sur les Chambres d'Agriculture et les coopératives des opération de prévention et de contrôle ; en laissant encore s'implanter des élevages ou en autorisant les épandages précoces... Tout cela aboutit à la situation actuelle, ubuesque, où l'on se voit imposer la fermeture d'un captage, à mettre sous cocon une usine de dénitratation efficace et à devoir faire venir l'eau de Saint-Brieuc à grand frais. Sachez que l'eau que nous consommons vient donc maintenant du Gouët et que l'interconnexion avec le barrage du Gouët représente un investissement d'environ 4 M€ !

La commune de Saint-Quay-Portrieux a réagi officiellement contre cet état de fait en conseil municipal dans une délibération de juin 2009 :
«Le Syndicat des Eaux de l'Ic réaffirme son attachement au maintien d'une ressource locale, et donc réaffirme son souhait de remettre la ressource en production dès que les actions engagées auront montré une réduction significative des taux de nitrates,.... et demande à l'Etat d'appliquer les mesures réglementaires et en particulier d'assurer les contrôles permettant de vérifier la bonne application de la réglementation.»

Mais quel est donc ce **Syndicat des Eaux de l'Ic** que le Conseil municipal soutient ?
C'est l'une des multiples structures qui interviennent dans ces problèmes !
Le Syndicat des Eaux de l'Ic est l'organisme qui gère la source de l'eau pour les communes de Binic, Etables et Saint-Quay-Portrieux ; il possède le forage et l'usine de dénitratation maintenant arrêtés, mais achète à la ville de Saint-Brieuc de l'eau prélevée dans le Gouët qu'elle traite à Saint-Barthélémy. L'eau ainsi produite transite jusqu'à



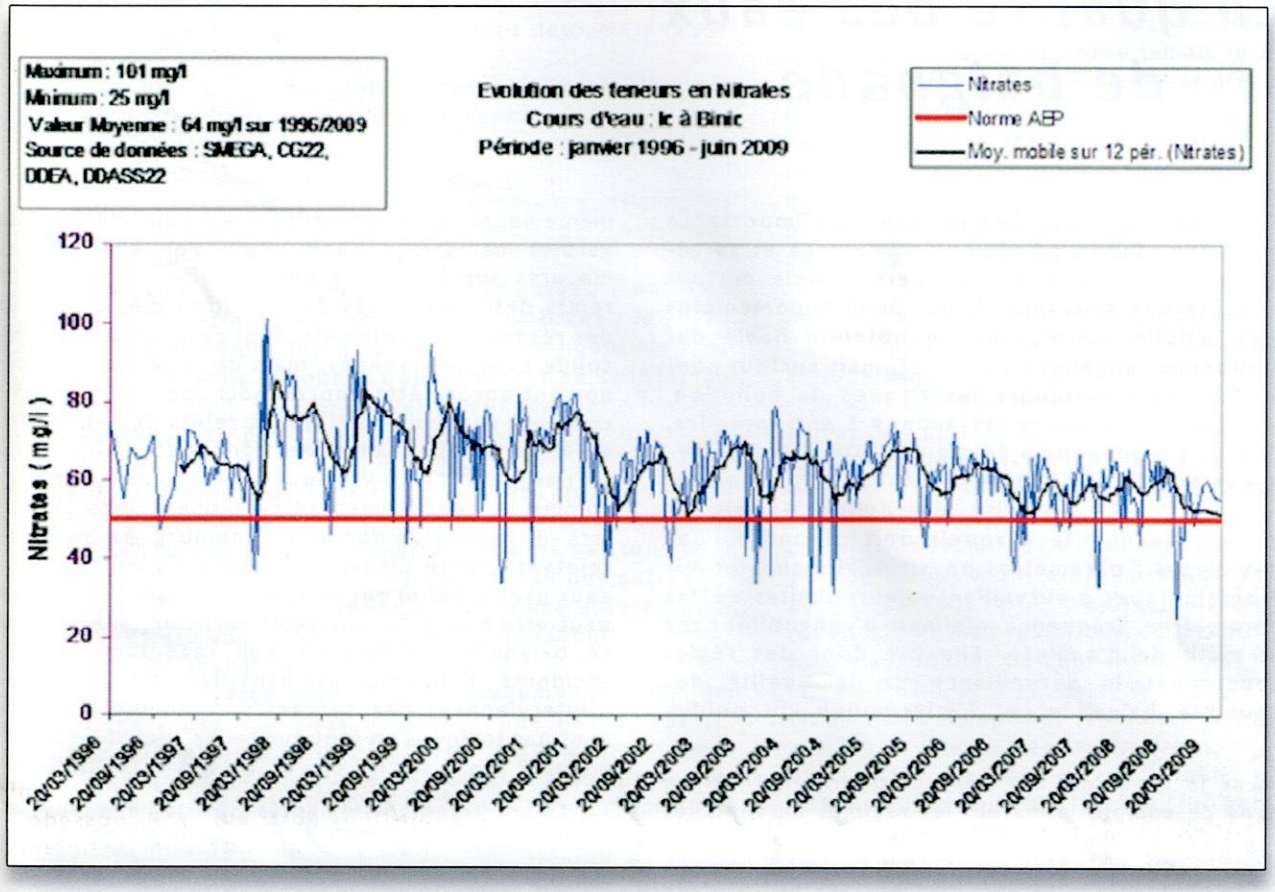

Binic, au forage arrêté, via le réseau d'interconnexion départemental qu'il a fallu renforcer pour cela. Le supplément de coût ainsi généré représente environ 0,08€/m3. Le Syndicat des Eaux de l'Ic, géré par des représentants des trois communes, revend alors l'eau à Véolia qui la distribue aux abonnés en utilisant les réseaux appartenant aux communes. Véolia est aussi est chargée d'entretenir ces réseaux ainsi que les installations du Syndicat. Présidé par M. Bertrand à Etables, celui-ci n'a donc pratiquement plus d'activité puisque le forage est inactif et que c'est Véolia qui fait tout. Le Syndicat des Eaux de l'Ic il se trouve ainsi au centre d'un dispositif qui alimente environ 8700 abonnés et 40.000 habitants en été et est le mieux placé pour représenter leurs intérêts auprès de l'Administration.

Au final, nous boirons donc une eau venant de St-Brieuc par un chemin compliqué, contenant plus de nitrates que celle traitée près du forage de l'Ic, et légèrement plus chère, ... jusqu'à ce que les actions du SMEGA fassent enfin leurs effets.
Il ne nous reste plus qu'à croiser les doigts pour que la mort du petit cheval motive suffisamment les éleveurs, le Préfet, et la Direction Départementale de l'Agriculture, pour faire régresser les épandages de nitrates et que l'ouverture du captage de l'Ic soit rendue possible dans un délai raisonnable.

Le Goëlo a son drapeau :
Il a été créé récemment pour Châtelaudren qui est la capitale du Goëlo depuis que le seigneur Audren, fils du roi de Bretagne, fit bâtir son château au bord du Leff et que des maisons s'y agglutinèrent il y a une dizaine de siècles. Le champ d'hermines manifeste l'appartenance à la Bretagne et la diagonale traduit la limite linguistique entre la partie nord-ouest bretonnante, et la partie gallèse au sud-est.

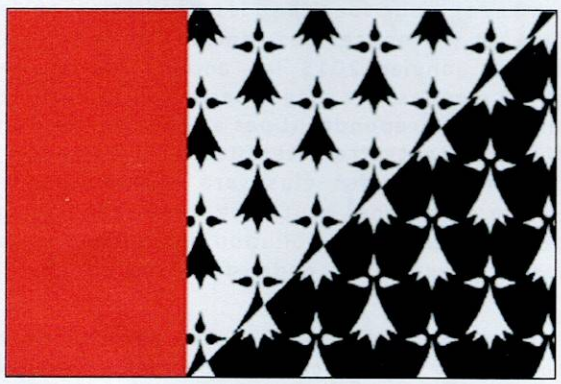

La qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade est d'importance pour une station balnéaire ! Son image et sa réputation en dépendent en partie, mais surtout la santé des estivants. Alors, pour apporter plus d'objectivité, permettre une notation fiable des stations européennes à ce sujet, mais surtout pour évaluer et comprendre les risques de pollution, identifier et conduire les actions à entreprendre, l'Union Européenne a édicté en 2006 une directive à ce sujet qui s'imposera à tous les pays à partir de 2015. Très précise, elle définit les critères minima de qualité auxquels doit répondre l'eau des plages : paramètres physico-chimiques et microbiologiques à surveiller, valeurs-limites de ces paramètres, fréquence minimale d'échantillonnage et méthode d'analyse. Elle fixe donc des règles concernant la surveillance de la qualité des eaux de baignade, et l'information du public.

Car le problème est très complexe : entrent en ligne de compte la marée, les régimes de vent, les régimes de houle, les courants, les températures, les précipitations, et bien sûr, tous les rejets à la mer :
-normaux, résultant par exemple de la pluie ou des orages qui lessivent tout au passage,
-occasionnels comme c'est le cas aux heures de pointe et de saturation de la station d'épuration, par exemple lors de fortes pluies.
-accidentels tels qu'il s'en produit lors de pannes des pompes de relevage des eaux usées des points bas du réseau à la station de traitement.
D'autres paramètres interviennent encore : la population permanente, la capacité d'accueil de la population estivale ainsi que les types d'hébergement, sans oublier les différentes occupations du sol, territoire agricole, zone de forêt, zones naturelles ou humides….

On mesure l'ampleur et la complexité du sujet ! Avant le 31 décembre 2010, les études auront dû être menées pour identifier les problèmes ou les risques, et y proposer des remèdes de telle sorte qu'au 1er janvier 2015 les actions nécessaires aient été menées. Les plages seront alors évaluées et celles qui ne répondront pas aux normes devront tout simplement être interdites à la baignade ! La responsabilité des élus sera engagée car un maire de commune peut être tenu pénalement responsable en cas de pollution des milieux aquatiques au regard du code de l'environnement.

A Saint-Quay-Portrieux on n'avait pas attendu ce dispositif pour se préoccuper du problème en raison de la démarche volontaire relative au classement des plages ; et depuis des années, la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) effectuait systématiquement, le même jour, à la même heure, au même endroit, etc., des mesures de germes bactériens dans l'eau. Par ailleurs des mesures systématiques ont été effectuées sur les rejets des eaux issues de la station d'épuration et des réseaux d'eau pluviale. Tout ceci représente une solide base de données, mais de multiples aspects doivent encore être approfondis comme l'effet des courants sur la dispersion des rejets de l'émissaire qui déverse les eaux traitées dans le courant près de la Hergue. Certains risques sont aussi à éviter comme le débordement d'eaux usées vers la mer lors de pluies importantes, nombre de maisons rejetant encore illégalement dans les égouts leurs eaux usées. Parmi nos lecteurs quelques-uns ont-ils peut-être même pu constater occasionnellement en se baignant le résultat peu ragoutant de tels accidents ! Miraculeusement les algues vertes n'interviennent pas sur notre commune. Elles ne sont pas toxiques en tant que telles, c'est leur dépôt à marée basse sur les plages qui est dramatique.



L'étude obligatoire est donc maintenant en cours avec notamment un étudiant en master d'environnement, Romain Fournier, embauché pour 8 mois par les communes de Binic, Etables-sur-Mer, St Quay-Portrieux, Tréveneuc et Plouha. Ces communes se sont regroupées à l'initiative de Daniel Normand, géologue, de la municipalité de Tréveneuc, pour partager les frais de certains aspects qui leur sont évidemment communs, tels que la climatologie, la géologie, les courants de marée, bases de données géographiques ou statistiques. Au terme de cette étude une liste de travaux à entreprendre sera établie afin que Saint-Quay-Portrieux puisse afficher en 2015 de brillants scores parmi les stations balnéaires européennes.

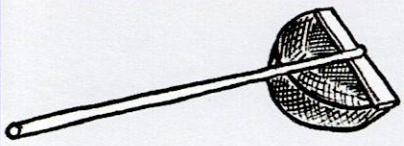

Une Journée aux Iles

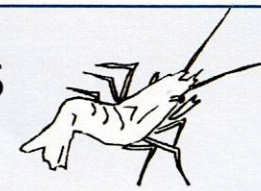

Tout commence par une question anodine susurrée entre deux amis à la plage :
- Dis-moi n'y aurait-il pas une marée bientôt ?
- Bien sûr, puisqu'en Bretagne nous avons deux marées par jour !
- Non, là il s'agit d'une **grande marée** ! Eventuellement celle du siècle, ou du moins celle de l'année.
Toute une batterie de réflexes se met alors en marche.
- C'est quand ?
Consultons l'horaire des marées qui se trouve dans tous les endroits fréquentables et dans les fonds de poche des marins avisés.
- Est ce que tu peux me prendre sur ton bateau ? As-tu de la place ? Tu sais nous ne sommes pas nombreux : MOI, ma femme quand même, les petits enfants et j'oubliais : on aura aussi des amis ce jour-là qui justement ne sont jamais venus aux Iles ! Ce serait tellement chouette de les emmener, n'est ce pas ?

Et voilà comment tous ceux qui possèdent quelque chose qui peut flotter se retrouvent, avant même d'avoir pu gérer leur belle journée de grande marée, assaillis par tous ceux qui pratiquent le B.D.A c'est-à-dire le bateau des autres !
Enfin, après maintes tractations et une place assurée pour aller «aux Iles» vont se poser quelques questions.
- Et comment faut-il s'habiller ?
Là vous répondrez toujours «chaudement», ce qui n'empêchera pas que vous observiez, une fois sur place, nombre de jeunes gazelles pêchant largement dénudées dans de magnifiques maillots de bain, ou d'autres tenues largement décolorées par le temps, le sel et les embruns. Car un vrai concours d'élégance se joue dans nos Iles. Il suffit juste de savoir qu'il n'a qu'une seule raison d'être : la fonctionnalité…! Sans oublier ceux qui, sous prétexte d'avoir oublié leur havenet ou leur crochet, profiteront de la basse mer pour nettoyer la quille de leur bateau avec des produits hautement toxiques, puis s'en remettront en s'offrant une petite sieste assortie de ronflements si sonores que… même les coquilles St Jacques échouées n'oseront plus bailler aux mouettes de leur «clap-clap» bien connu !

Mais cela sera pour plus tard. Car tout commence avec un joyeux pique-nique, roboratif pour les uns, sophistiqué pour les autres, occasion d'échanges et de rires entre bateaux amis, pendant que d'autres prétentieux se baignent. Mais ne vous y trompez pas, l'appel de la pêche pour les habitués sera plus fort que tout. Vous ne les verrez pas se glisser discrètement hors du bateau ni rejoindre leur rocher favori armés de leur havenet pour les crevettes, de leurs gants pour débusquer les étrilles ou de leur crochet pour les trous à homard.
Alors à votre tour, vous irez tâter la crevette ou vous attaquer aux praires, palourdes, ou coques en utilisant le dos de votre petit râteau et surtout vos yeux pour traquer la giclette provenant du sol qui signale leur présence. Mais il faudra respecter les quantités en vous limitant à ce qui est «nécessaire à la consommation familiale pour un repas» : telle est la norme. Quant à la taille minimale de pêche, elle varie d'une espèce à l'autre : moules (4 cm), coques (3 cm), praires (4 cm), palourdes (4 cm), ormeaux (9 cm prise limitée à 20), coquilles St Jacques (10,2 cm), tourteaux, dormeurs (14 cm), araignées de mer (12 cm et 500 gr), enfin pour les fameux bouquets-crevette roses (5 cm). Faites preuve de bon sens et surtout respectez les règles de bonne conduite, en particulier en remettant les pierres comme vous les avez trouvées avant de les retourner : une pierre non remise à l'endroit perd 30% de sa richesse en faune et en flore.

Les habitués, les pros, se devront de montrer l'exemple avec fermeté concernant la pêche mais surtout la sécurité. Parce qu'aux Iles le rythme de la marée prime sur tout et impose sa loi. Quand on ne connaît pas les Iles, on n'y va pas tout seul ; sur place on ne quitte jamais le bateau des yeux, on observe le bord de l'eau au moment présumé de la remontée. D'ailleurs les vers de sable se mettent à gicler et le bord de l'eau se couvre d'une écume jaunâtre. C'est le signal. Il est temps de remonter à bord. Et si vous voulez profiter de la mer sournoisement remontée sur le sable chaud pour vous baigner, attachez-vous au bateau avec un *bout* car le courant puissant peut vous emporter rapidement.

Aux Iles, il vous faudra donc avoir une tenue chaude pour l'aller mais surtout pour le retour, avec souvent plus de vent et plus de mer que le matin. Goûter de crêpes au beurre salé et de carrés de chocolat arrosés d'un petit coup de Calva, rien de tel pour vous remettre d'avoir trempoté dans l'eau quelquefois jusqu'aux hanches pour dénicher sous les longues algues ces «bouquets» de bonne dimension qui feront votre fierté à votre retour au port. Car s'il n'y a pas de contrôle technique à l'arrivée, de vrais et rares excellents pêcheurs vous montreront, presque sous le manteau, leur pêche, 500/600 gr ? D'autres, plus malhabiles ou moins rodés, mais plus orgueilleux, se transformeront en Tartarins pour vous bluffer en gonflant leur sac d'algues afin de vous laisser croire qu'il est plein de bouquets !
Eh oui, c'est compliqué les Iles et chargé d'histoire. Chacun y cache soigneusement «ses» trous, et ne dit-on pas qu'une dame digne et d'un âge respectable, découvrant un jeune homme juché sur SON rocher, lui aurait fait remarquer : «*Jeune homme, je connais cet emplacement depuis 1927 ; vous n'avez rien à faire ici. Quittez les lieux !*»





Les sables se déplacent

Plage du Moulin, la hauteur de sable avait augmenté de presque deux mètres en quelques années formant une congère. Le bord de l'eau n'était plus visible mais surtout le dénivelé à marée haute était tel que les enfants perdaient pied dangereusement vite. Un grand chantier a été organisé ce printemps pour repousser ce sable vers la mer. A côté de cela le niveau du port d'échouage a baissé ! Cela est dû en partie au comblement de l'aire de carénage avec du sable et de la vase prélevés dans le port…et n'est pas pour déplaire aux usagers.

Cinéma Arletty : la Direction des Affaires Culturelles ayant donné son accord sur le projet, le dernier feu vert à obtenir dépend de la commission de sécurité. Mais les exigences de l'ABF accroissent le montant des travaux et les subventions risquent d'être amaigries. Les travaux seront donc encore longs à démarrer.

Sécurité nocturne

Le préfet a statué, le tribunal Administratif est saisi, dans les Côtes d'Armor les bars de nuit doivent désormais fermer à 2h du matin au lieu de 3h précédemment. Ceci afin de lutter contre l'alcoolisme, les comportements à risque et l'insécurité routière. Et à Binic, des caméras de surveillance qui avaient été installées dans le port pour mieux repérer les bateaux attendant une ouverture de la porte du bassin, se sont avérées si efficaces pour réduire et résoudre les actes de vandalisme que leur nombre va augmenter. Les enregistrements, détruits au bout de 5 jours, ne sont consultables que par le Maire et les responsables de cette vidéo-surveillance. Qu'en est-il du projet de Saint-Quay-Portrieux à ce sujet ?

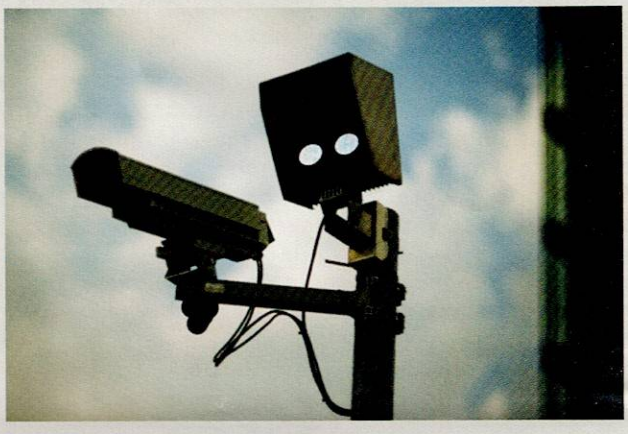

Un «parc marin» entre le cap de la Hague et le cap Fréhel est prévu dans le golfe normand-breton. L'archipel de Chausey et la baie du Mont-St-Michel sont parmi les joyaux naturels de cette région : l'objectif de cette démarche qui commence sera d'améliorer la connaissance du milieu et de veiller au développement harmonieux des activités humaines dans ce périmètre. Dans le même esprit, le fond de la baie de St-Brieuc a été cartographié ce printemps. Des prélèvements ont été effectués pour déterminer la nature des fonds et de la faune. Les travaux ont été menés par la société HOCER de Brest pour l'imagerie et l'acoustique, et la société TBM d'Auray pour la biologie. Belle illustration de l'économie de production et de proximité originale suggérée ci-dessus !

Avis aux amateurs, un concours photo est organisé jusqu'au 7 octobre pour montrer une vision originale de St-Quay sur les thèmes : « L'homme et la nature, instants partagés et les savoir-faire ». Règlement disponible à la mairie.

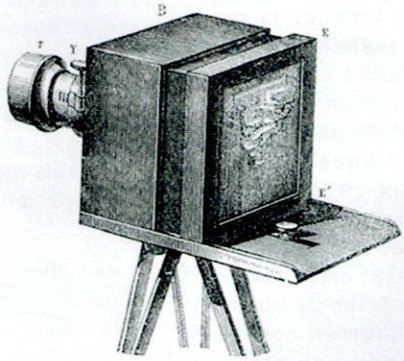

Fig. 669. — Chambre noire pour la photographie.

Fractures bretonnes !

Jean Ollivro, géographe, tirait récemment à St-Brieuc les conclusions du recensement. La Bretagne gagne 25.000 habitants par an depuis 10 ans, mais l'évolution des populations est très irrégulière. Première rupture, l'axe Rennes-Auray croît presque deux fois plus vite que la moyenne régionale. Deuxième rupture, l'Argoat central se vide au profit de l'Armor littoral où 40% des nouveaux habitants sont des retraités : on commence à parler de «Breiz Riviera» ! Troisième rupture, le prix du foncier bannit du centre des grandes villes les populations les moins aisées.

Devant ces phénomènes M. Ollivro pense que le TGV vers Paris n'est pas une panacée pour St-Brieuc car quand deux villes sont en relation, la plus puissante a tendance à attirer les emplois les plus huppés. Pour lui c'est dans la recherche d'une économie de production et de proximité originale avec des circuits courts, non polarisée vers la capitale, que devrait se trouver l'avenir des Côtes d'Armor.

Energie photovoltaïque à Saint-Quay-Portrieux
Les chantiers navals Cras ont installé sur près de 1000m² des cellules solaires en remplacement de fibrociment sur l'ossature de leurs deux hangars. Le courant continu produit est transformé en alternatif par un onduleur et, de jour, l'installation devrait avoir une puissance utile de 300 à 500 KW. Les 135.000KWh attendus seront obligatoirement achetés par EDF 0,60€/KWh ! Voilà une bonne idée qui n'abime rien et contraste avec le projet de « ferme photovoltaïque » envisagé à Lanleff sur 46ha et qui fait hurler les écologistes.

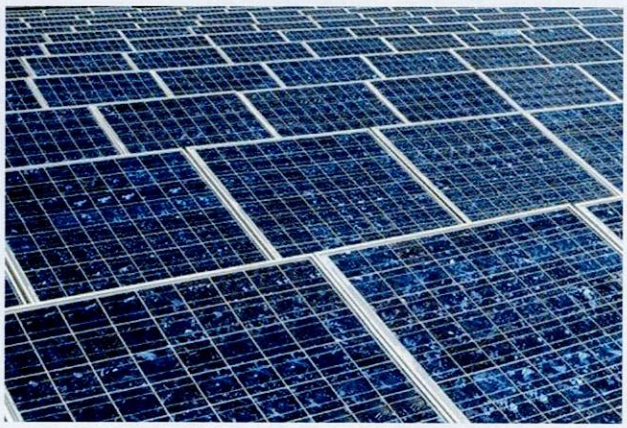

Incendie au Centre des Congrès
Courant mai, un feu électrique dans le local de la gardienne a conduit à annuler l'exposition «Les Océaniques» organisée avec Yann Arthus-Bertrand sur le thème *Energies et Climat*. Son film *Home* et des photos de lui devaient être présentés à côté de réalisations expérimentales originales pour protéger l'environnement et la mer. Ce festival est donc reporté à l'année prochaine, mais le Centre des Congrès devra rester fermé jusqu'à la rentrée de septembre. Les coûts de remise en état risquent d'être très élevés et les travaux ne pourront commencer que vers la fin de l'année.

Le comité de quartier du Portrieux qui agit pour l'animation et de la convivialité du port, a préparé le «Printemps du Port» le dimanche 23 mai. Après le défilé des voitures anciennes du Tour de Bretagne, une gigantesque choucroute de la mer organisée autour des véhicules par les bénévoles de l'association a recueilli un succès dépassant ses meilleures espérances. Le comité de quartier propose par ailleurs de faire remonter le marché du lundi dans les rues du vieux Portrieux pour le rendre plus vivant. Intéressante initiative à suivre.

La population active par pays en Bretagne à l'horizon 2030

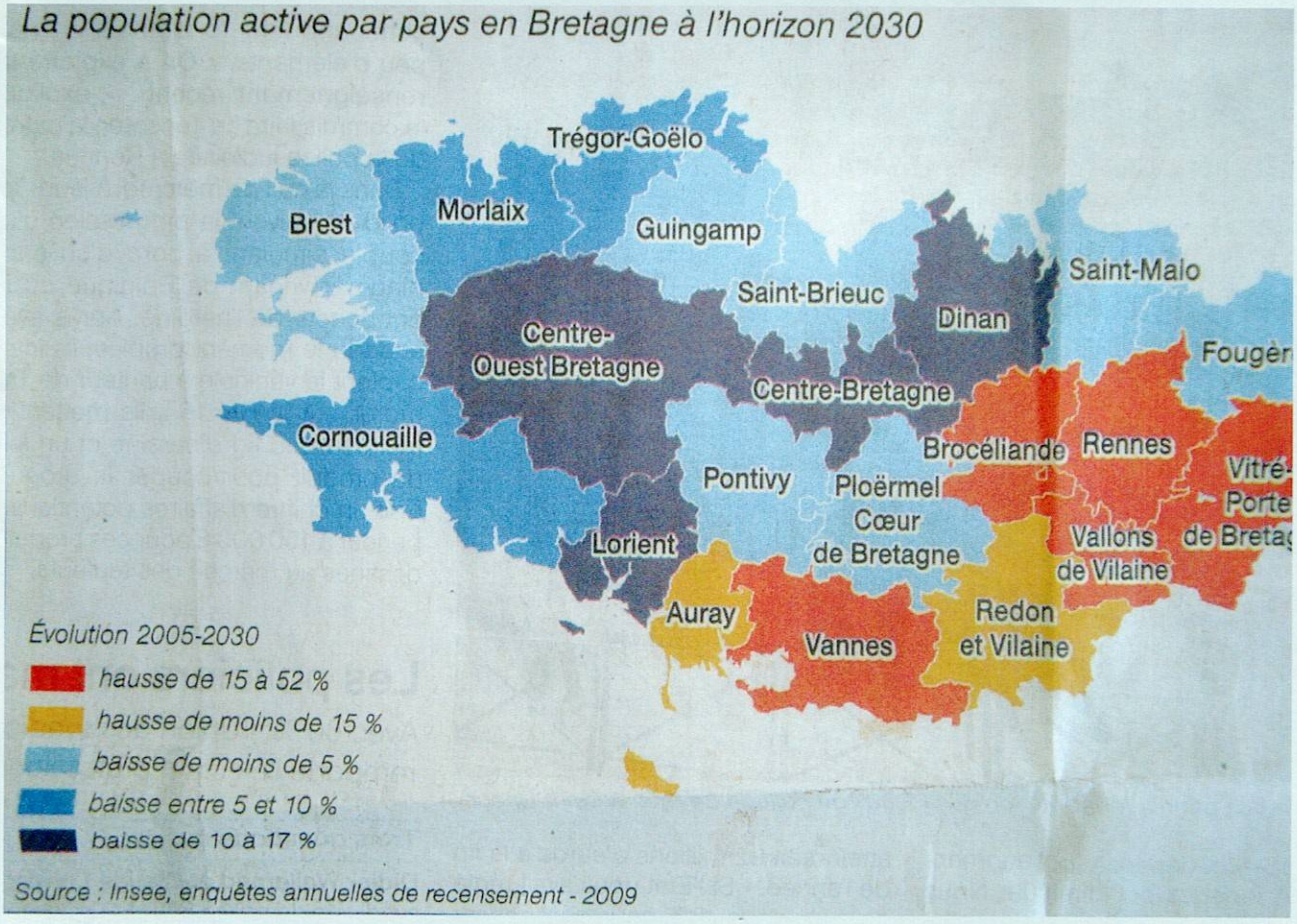

Source : Insee, enquêtes annuelles de recensement - 2009

La déchetterie, haut lieu social

Connaissez-vous l'endroit le plus "couru" de St-Quay : un cœur battant de l'activité quinocéenne, le lieu où il faut se montrer et être vu pour soigner sa réputation ? Eh bien, ce n'est ni un club, ni une pâtisserie, encore moins un café, c'est bien sûr la déchetterie ! En effet, quelle que soit l'heure de la journée, vous avez de grandes chances d'y faire des rencontres, parfois agréables quand vous tombez sur un vieux copain sympathique, parfois moins drôles quand vous vous trouvez nez à nez avec ce grincheux de voisin qui se plaint tout le temps du bruit de vos enfants ou des branches qui gênent sa vue et que vous n'avez aucune envie de couper.

Avez-vous remarqué que, même en basse saison, quand le pays est à peu près vide, l'activité ne cesse jamais à la déchetterie ? Et si vous aimez observer vos semblables voilà un magnifique terrain d'étude.



Il y a le *super efficace*, organisé, sérieux, et sûr de lui. Dans sa voiture, tout est déjà bien rangé, d'un côté papiers et cartons, de l'autre bidons, bouteilles en plastique et en verre soigneusement séparées... Il va droit à la bonne benne sans hésiter et sans perdre de temps.

Il y a aussi le *type cool*, promeneur et jardinier. Lui n'est jamais pressé. Il prend son temps pour jeter pelouse et fleurs coupées dans la benne en haut. Puis il revient en bas pour déposer ses branches sur ce tas qui monte, monte, et peut atteindre parfois des sommets. S'il laisse tomber des feuilles, le *type cool* a tendance à oublier de passer le balai. Mais, attention, l'employé veille. Il est là pour vous guider, pas pour faire votre boulot !

Et enfin, voici celui qu'on pourrait l'appeler le *videur de maison*. Il vient en général plusieurs fois de suite avec un bric-à-brac incroyable. C'est le meilleur client du "tout-venant". Quelle jolie expression d'ailleurs pour désigner l'ultime destination de ces choses si variées de notre quotidien : valises cabossées, collection de chapeaux de paille, filets à crevettes percés, jouets d'enfant...

Mais attention tout ne va pas dans le tout-venant ; à la déchetterie, il y a une place bien précise pour chaque objet.



La montagne de déchets végétaux qui seront brûlés à Lantic pour le traitement des algues vertes

Prenez la benne destinée à la ferraille, elle ne doit pas recevoir n'importe quel métal. J'ai vu récemment une dame d'un certain poids tenter non sans mal d'y récupérer un rouleau de fil de fer barbelé. L'employé l'aidait dans cette tache délicate. Allez savoir pourquoi le fil de fer ne va pas dans la ferraille ? Sachez en revanche que la récupération de ce qui vous tenterait n'est pas autorisée.
Comme on est loin de l'époque où chacun conservait précieusement le moindre bout de ficelle. Maintenant tout se jette et tout se trie, car tout doit être recyclé. C'est-à-dire gagner le droit à une nouvelle vie au terme d'un processus bien mystérieux où, semble-t-il, un grand nombre d'intermédiaires vont profiter de votre passage à la déchetterie. Mais c'est une autre histoire.

D'année en année, le tri se complique. Seringues, huile de vidange, médicaments périmés, batteries, piles ou ampoules électriques usagées... Récemment, une nouvelle poubelle est apparue à côté de la cage à plastique, uniquement pour la vaisselle cassée. Vive les scènes de ménage !

Finalement, une visite à la déchetterie, ce n'est pas seulement l'occasion de voir du monde, c'est aussi un excellent remède pour le moral et l'estime de soi. Par exemple, si vous faites partie de ceux qui gardent les bouchons en plastique pour les vider dans le tonneau des "bouchons d'amour", vous vous sentez encore plus fier de vous, vous accomplissez une double bonne action. Vous agissez pour la planète et pour les handicapés au profit des quels ils seront recyclés.

Oui, venir à la déchetterie constitue un acte à la fois social et citoyen. Ne serait-ce pas le dernier endroit à la mode...?



Impression: Roudenngrafik, Plérin - Maquette: Clément LACOUR

VIE DE L'ASSOCIATION

L'**Assemblée générale** de notre association aura lieu cette année le **samedi 7 août à 10h30**
Salle des Mimosas, 11 rue des Ecoles.
Si vous ne pouvez pas être présent, merci de bien vouloir transmettre votre pouvoir à un autre membre de l'association au moyen du papillon inclus dans ce bulletin

Les membres présents seront récompensés par la liste des articles publiés depuis le numéro 1 paru en décembre 2003.

Association des Amis de
St-Quay-Portrieux et ses environs
BP 32 - 22410
Saint-Quay-Portrieux

Adhésion

17 €

Président: Jean-Pierre Guth — alsajpg@aol.com
Vice-président: René-Yves Drouin — labourgade0902@orange.fr
Secrétaire: Martine de Penanster — martinedepenanster@yahoo.fr
Trésorier: Bernard d'Herbécourt — bdherbecourt@wanadoo.fr